

## Notice biographique de Frédéric BOYENGA BOFALA

Docteur en droit international et européen

Président de l'Union pour la République Mouvement National (UNIR MN)

Sites officiels : [www.boyengabofala.com](http://www.boyengabofala.com)

[www.unirmn.com](http://www.unirmn.com)

Email : [frederic@boyenga-bofala.com](mailto:frederic@boyenga-bofala.com)

---

Né à Mbandaka le 02 février 1960, Frédéric BOYENGA BOFALA est marié et père de trois enfants. Il est Docteur en droit international et européen de l'Université de Lille 2 où il a notamment enseigné le droit constitutionnel et communautaire en qualité d'Enseignant-chercheur et de Chargé d'enseignement. Il est par ailleurs titulaire d'un DEA de droit économique international et communautaire ainsi que d'une maîtrise de droit public, d'une maîtrise de droit privé et d'une licence de droit public à l'Université Jules Verne d'Amiens. Il a consacré sa thèse de doctorat à « *L'influence du processus d'intégration communautaire sur l'administration française* » et est l'auteur de nombreuses publications juridiques dans le domaine notamment du droit international public et du contentieux communautaire.

Très tôt au milieu des années 80, Frédéric BOYENGA BOFALA manifeste son engagement politique pour l'Afrique et son combat pour l'avenir de la jeunesse estudiantine africaine en participant activement à la création et au développement des travaux de l'Union des Etudiants Africains de France. C'est ainsi qu'après avoir assumé la fonction de Président de la Communauté des Etudiants Zaïrois d'Amiens dès 1988 et co-fondé en 1989 l'Union des Etudiants Zaïrois d'Amiens (UEZA), il préside l'Union des Etudiants Africains d'Amiens (UEA) entre 1989 et 1990. Et en 1991, c'est en qualité de Président du Club « *Fraternitas universalis* » qu'il organise, sous le patronage de Léopold SEDAR SENGHOR, un colloque sur « *La place de la négritude dans l'espace culturel international* ».

L'engagement intellectuel de Frédéric BOYENGA BOFALA en faveur du sort de la jeunesse étudiante africaine en général et congo-zaïroise plus particulièrement ainsi que la solidité de sa formation et de son parcours académique témoignent de manière précoce de son intérêt aiguisé et de la singularité de son approche constructive et consensualiste des questions d'ordre politique relatives à l'avenir de son pays et du continent africain.

C'est dans cet état d'esprit que, dès le début des années 2000, profondément interpellé et marqué par l'engrenage des événements qui d'abord ont conduit à l'effondrement du Zaïre et précipité son pays dans la guerre civile et dans le conflit des Grands lacs, Frédéric BOYENGA BOFALA décide d'entreprendre un grand chantier de réflexion et de mobilisation dans le but de baliser son action politique et d'éclairer ses compatriotes, les partenaires du Congo et les observateurs de la crise, sur les choix politiques sur lesquels allait désormais reposer son engagement.

Cette entreprise a abouti en **2001** à la **création de l'Union pour la République Mouvement National** (en sigle UNIR MN) - un parti officiellement enregistré en RDC-, et à la publication de son projet de société dans un premier ouvrage intitulé « ***Congo-Zaïre - Refaire la République, Mission sacrée d'une génération*** ». Cet ouvrage est l'acte fondateur dans lequel Frédéric BOYENGA BOFALA pose

avec clarté les fondements idéologiques et pratiques de sa vision politique, conditionnant la réussite de toute entreprise de refondation de l'Etat congolais dans un cadre démocratique, à la réussite préalable des impératifs liés à la réussite d'un véritable processus de réconciliation nationale, à la restauration de l'intégrité territoriale du pays et au règlement définitif de la crise des Grands lacs, et à une réforme réussie de l'Etat fondée sur la définition d'une nouvelle stratégie cadre de gouvernance reposant sur la base d'un jeu politique organisé autour d'enjeux rénovants.

Cet ouvrage propulse Frédéric BOYENGA BOFALA dans le débat international sur la situation politique du Congo et sur la crise des Grands lacs. Ce dernier entreprend et multiplie alors les contacts officiels avec les hauts représentants de l'Union européenne et les chancelleries de ses Etats membres, avec la plus haute autorité de l'OTAN, le secrétariat général des Nations unies et les chancelleries africaines, il mobilise la diaspora congolaise, la classe politique et les intellectuels congolais afin de les sensibiliser à son point de vue et leur livrer ses clefs de lecture de la situation politique et sécuritaire en RDC.

C'est à la lumière des enseignements tirés lors de ces contacts, conscient des enjeux géopolitiques et humanitaires à venir et plus que jamais convaincu de la nécessité de restaurer des relations harmonieuses entre la RDC et ses voisins dans un environnement sous-régional pacifié et sécurisé, que Frédéric BOYENGA BOFALA entreprend en mars **2002** la rédaction de l'« **Agenda 2002 pour la Paix dans la Région des Grands lacs, la restauration de l'intégrité territoriale et le rétablissement de la République au Congo Zaïre** ».

Il y reprend en les développant largement toutefois quelques points déjà esquissés à ce sujet dans son projet de société. Il détaille ainsi pour la première fois ce qui deviendra sa vision pour le règlement de la crise des Grands lacs et la mise en œuvre d'une paix durable. Une vision qui évoluera progressivement avec les temps et les événements mais qui d'emblée consacre son approche rigoureusement juridique et pragmatique du règlement, forgée sur le droit international et organisée selon un échéancier opérationnel précis. Les propositions développées dans l'Agenda ont fait l'objet de discussions et d'entretiens officielles abondamment nourris. Elles ont d'ailleurs été bien accueillies et ont inspiré la Communauté internationale dans l'adoption des principales résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies relatives au règlement des conflits dans la Région des Grands lacs. Il s'agit notamment de :

- la Résolution 1457 adoptée le 24 janvier 2003 qui «*soulignent également que la tenue, en temps voulu, d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs aiderait les États de la région à promouvoir une authentique intégration économique régionale, au bénéfice de tous les États concernés*» (point 6) ;
- la Résolution 1484 relative à l'action en ITURI d'une force internationale d'interposition, adoptée le 30 mai 2003 ;
- la Résolution 1493 du 28 juillet 2003 qui «*autorise la MONUC à utiliser tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat dans le district de l'Ituri et, pour autant qu'elle l'estime dans les limites de ses capacités, dans le Nord et le Sud-Kivu*» (art.26) et prévoit à cet effet «*l'augmentation du nombre d'effectif militaire jusqu'à 10.800 personnels*» (art.3)...

En 2002 et 2003, Frédéric BOYENGA BOFALA s'est toutefois sagement réservé d'engager sa formation politique dans le dialogue intercongolais initié à Addis-Abeba en 2001 et qui avait abouti le 02 avril 2003 à l'Accord global et inclusif de Pretoria.

Dans son troisième ouvrage intitulé « **Congo-Zaïre - Notre Cause, le message et les ambitions d'une juste cause** » publié en février 2003, il justifie et assume ce choix objectant que, même s'il adhérerait entièrement à l'idée d'un dialogue structuré entre les Congolais, ce dialogue ne réunissait pas objectivement les conditions d'une véritable réconciliation nationale et ne rencontrait pas les véritables défis de la transition politique. Il s'est toutefois toujours abstenu d'interférer dans le déroulement régulier de cette dernière afin de laisser à ce processus toutes les chances de réussite.

Mais cet ouvrage, bien qu'il soit un écrit de circonstance, est cependant éclairant d'une part sur l'objectivité et l'honnêteté intellectuelle avec laquelle il confirme, dans une perspective constructive et réconciliante, son opinion nuancée sur la question alors épineuse de la nationalité des Banyamulenges et d'autre part, il affine ses ambitions renouvelées de paix, de sécurité et de stabilité régionale.

L'adoption par référendum de la Constitution de 2006 et dans sa foulée l'élection présidentielle de juillet 2006 ont ponctué le processus de transition politique et ouvert une nouvelle période dans le processus démocratique congolais. A l'issue de cette période Frédéric BOYENGA BOFALA publie en juillet 2011 son troisième ouvrage : « **Au nom du Congo Zaïre** ». Bien que discret mais parfaitement en prise avec le terrain politique, il amorce dans ce travail une sérieuse actualisation de sa stratégie politique. Ce travail témoigne d'une manière de maturité acquise par le Président de l'UNIR MN au gré de l'observation attentive et réfléchie de la situation politique en RDC et de l'évolution du contexte sécuritaire régional.

Dans ce livre, Frédéric BOYENGA BOFALA expose son nouveau projet sur la stabilisation politique et sécuritaire du Congo : condition sine qua non pour sa reconstruction. Il y décline les thèmes qu'il estime fondamentaux pour éclairer la réalité actuelle, fixer des repères et esquisser des solutions. Ces thèmes sont au nombre de trois :

- Le premier traite de la mise en place d'un processus viable de stabilisation politique et d'émancipation démocratique, économique et sociale en République Démocratique du Congo. Il développe notamment sa vision organisatrice de l'Etat et son nouveau Programme Economique et Social d'Urgence (le P.E.S.UR) ;
- Le deuxième est relatif au règlement définitif de la crise des Grands lacs pour le rétablissement et le maintien de la paix et de la sécurité dans la sous-région, la pacification totale et la stabilisation du Congo. Il propose de repenser plus efficacement la mission de la MONUSCO, son rôle et son positionnement ainsi que l'adoption d'une nouvelle stratégie de sortie de crise fondée notamment sur la **démilitarisation** et le **désarmement** du Kivu et de l'Ituri, et l'établissement d'une **zone frontalière démilitarisée**.
- Enfin, le troisième concerne la relance du processus global de l'intégration régionale, il est question des propositions pour la mise en place d'un **partenariat confédéral régional**.

Ces trois thèmes sont liés entre eux et forment un Acte unique contenu dans un **plan d'action quinquennal** sur la stabilisation de la RDC.

En 2013, après plusieurs mois d'une inquiétante résurgence des conflits à l'Est de la RDC, la crise des Grands lacs continue de menacer l'intégrité des frontières du pays. Des négociations régionales s'engagent à Nairobi puis Kampala. Face aux tentatives renouvelées de démembrement de la RDC, Frédéric Boyenga Bofala décide de saisir l'Organisation des Nations Unies, conservatrice de la

mémoire universelle et garante de la paix et de la stabilité internationale, l'Union Africaine garante de l'intangibilité des frontières africaines, l'Union européenne, tous les partenaires historiques du Congo et les autres puissances planétaires. Il leur expose et les avertit des dangers liés à la balkanisation consentie de la RDC. Il les invite plutôt à considérer le principe de droit international de *l'uti possidetis juris* qui garantit l'intangibilité des frontières de la RDC au terme d'un article intitulé **« La tentative de balkanisation de la République Démocratique du Congo : un révisionnisme dangereux pour l'Afrique du principe de l'uti possidetis juris »** qui a été publié en trois langues, le français, l'anglais et l'hébreu.

Soumis à l'épreuve du temps qui leur conserve à ce jour toute leur actualité, ce plan d'action quinquennal et la réflexion développée dans l'article relatif au danger de la tentative de balkanisation de la RDC aboutiront en janvier 2014 sur une publication majeure dans laquelle Frédéric BOYENGA BOFALA expose un programme pour l'avenir commun des Etats de la Région des Grands lacs afin qu'il n'y ait plus jamais de guerre entre eux. Cet ouvrage dans lequel il renouvelle sa vision d'un plan d'action de cinq ans s'intitule **« De la fin de la crise des Grands lacs.. à la nouvelle Alliance intime République démocratique du Congo, Rwanda, Ouganda, Burundi, Tanzanie, Soudan du Sud »**. L'avenir commun passe, selon lui, par le rassemblement des Etats des Grands lacs, c'est-à-dire par la réalisation d'une Alliance intime entre les peuples de la RDC, du Rwanda, de l'Ouganda, du Burundi, de la Tanzanie et du Sud Soudan. C'est l'**« Alliance Confédérale des Etats des Grands lacs »** (ACEGL) qu'il appelle de ses vœux et dont il fait reposer la mise en œuvre sur deux piliers fondamentaux : le pilier politique et sécuritaire, avec la création d'une organisation de sécurité et de défense mutuelle, et le pilier économique, avec la mise en place d'un marché commun de l'Alliance.

Frédéric BOYENGA BOFALA est un homme politique qui a une vision claire, solide et innovante de l'avenir de la RDC. Il dispose des compétences intellectuelles et d'une connaissance précise et approfondie des problèmes et des enjeux politiques, économiques et sociaux de son Pays. Il est par ailleurs un homme réfléchi et pausé. Son parcours politique est jusqu'à présent discret mais la constance de ses idées, la réputation et la richesse reconnue de sa contribution intellectuelle au règlement des conflits des Grands lacs témoignent d'une grande créativité, d'une capacité d'écoute et d'observation indiscutable, d'une grande ouverture au dialogue politique, et d'une inclinaison certaine au consensus. Son sens aigu de l'analyse et sa maîtrise des problèmes politiques de son pays, de la crise des Grands lacs et de l'Afrique en général sont donc autant de qualités dont a besoin le peuple congolais, pour organiser son essor, restaurer son identité et permettre à la RDC de retrouver sa place dans le concert des nations de l'Afrique centrale.

Il est donc objectivement un acteur politique et consensuel en mesure de sortir la RDC de l'impasse politique dans laquelle le pays est plongé depuis la fin des concertations nationales de 2013 et le glissement électoral opéré suite au rejet de la révision constitutionnelle. C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'il a récemment élaboré récemment **Un plan d'action pour débloquer de manière responsable la situation politique en République Démocratique du Congo** et qu'il a publié à la suite **« Mon appel pour la mise en place de la Geronsia : Un Conseil National des Anciens pour la facilitation et la coordination du Synode national sur la relance et l'achèvement du processus démocratique et électoral en république Démocratique du Congo »**. Une démarche dont l'objectif est de réussir le dialogue national car il s'agit pour lui d'un impératif pour la stabilité de la RDC.

**Contributions à l'amélioration de la situation politique en RDC et au règlement de la crise des Grands lacs**

- « **Congo-Zaïre. Refaire la République : mission sacrée d'une génération** », Ed. Publisud, Paris, juillet 2001 ;
- « **Congo-Zaïre Notre Cause : Le message et les ambitions d'une juste cause**, Ed. Publisud, Paris, janvier 2003 ;
- « **Au nom du Congo Zaïre** », Ed. Publisud, Paris, aout 2011
- « **La tentative de balkanisation de la République Démocratique du Congo : un révisionnisme dangereux pour l'Afrique du principe de l'uti possidetis juris** »
- « **De la fin de la crise des Grands lacs... à la nouvelle Alliance intime République Démocratique du Congo, Rwanda, Ouganda, Burundi, Tanzanie, Soudan du Sud** », Ed. Publisud, Paris, janvier 2014 ;
- « **La question de la révision constitutionnelle : comment sortir de l'impasse ? Mon point de vue – Un plan d'action pour débloquer de manière responsable la situation politique en République Démocratique du Congo** », Ed. Publisud, Paris, octobre 2015
- « **Mon appel pour la mise en place de la Geronsia : Un Conseil National des Anciens pour la facilitation et la coordination du Synode national sur la relance et l'achèvement du processus démocratique et électoral en république Démocratique du Congo** », Ed. Publisud, Paris, mars 2016

**publications universitaires**

- « *L'impact des directives-recours sur l'organisation des voies de droit interne et les modalités d'exercice par le juge administratif français de son office : un aspect de l'encadrement de l'autonomie procédurale des Etats membres* », **Revue Trimestrielle de Droit Européen** ;
- « *La question du retrait d'un Etat membre de l'Union européenne par un acte unilatéral* » ;
- « *La valeur juridique des positions communes et des actions communes de l'Union Européenne* »,
- « *L'évolution de la jurisprudence administrative en matière d'obligation d'information médicale* »,
- « *La délégation par le Conseil de sécurité de l'exécution de ses actions coercitives aux organisations régionales dans le cadre de l'Agenda pour la paix* »,
- « *Le procès administratif à l'épreuve du droit processuel européen* ».